



Annulation de l'achat d'un terrain

Par **Barbara BANOS**, le **07/04/2008** à **17:39**

Bonjour, je voudrais savoir dans quelles mesures je peux casser l'achat d'un terrain? J'ai acheté un terrain et aussi obtenu un permis de construire de la mairie. Pour avoir accès à mon terrain une route d'accès est nécessaire. Or ni le terrassier ni le bureau d'étude géologiques qui s'occupent du tracé de la route n'arrivent à se mettre d'accord. Du coup le démarrage du chantier est fortement reculé. Donc je me retrouve avec un terrain et pas de route d'accès.

Est-ce qu'il m'est possible d'annuler l'achat du terrain?

Merci par avance pour votre réponse.

Barbara BANOS.